

# POMPIGNAN

Journal d'informations municipales N°22 • Décembre 2020

*infos*



# Le mot du Maire



## Six années de défis à relever

M. le Maire Michel Fougairolle  
*Viticulteur en bio et artisan dans le bâtiment*

*Installé depuis le 3 juillet dernier, le nouveau Conseil Municipal a pris ses fonctions ; mise en place des différentes commissions et désignation des délégués à la Communauté des Communes...*

*À peine assis à mon bureau de Maire, voilà qu'un poteau téléphonique a été cassé par le vent, route de Ferrières, le vendredi 10 juillet, signalé à 21 h le soir même... D'après les dernières informations, il doit être réparé la semaine du 22 novembre (je n'ai pas la même conception du mot rapidité mais effet Covid-19, on s'adapte)... Quelques jours après, me voilà baptisé : la grosse canalisation d'arrivée d'eau a explosé à l'entrée du château d'eau engendrant des pertes de l'ordre de 50 000 litres/heure. Tout le monde sur la brèche et réparation 2 jours après.*

*C'est sans compter les 14 taureaux qui se promenaient dans Pompignan et je remercie Madame la Sous-Préfète de m'avoir aidé à les faire rentrer au bercail.*

*Le 30 juillet, le Conseil Municipal a adopté à la majorité les 3 budgets (budget principal, budget service de l'eau et budget assainissement). Nous poursuivons ce qui a été entamé et nous mobilisons notre énergie et toutes nos forces pour améliorer encore et toujours le quotidien des Pompignanais.*

*L'année 2020 est décidément très particulière jusqu'au bout. Les restrictions sanitaires imposées par l'État se sont multipliées occasionnant de nombreuses complications pour chacun d'entre-nous. En cette fin d'année, je tiens à rendre hommage à toutes celles et ceux qui nous ont quitté. L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2021!*

Bien à vous tous,  
Votre Maire  
Michel Fougairolle

# Les Actualités

Présentation de la nouvelle équipe municipale mise en place le 3 juillet 2020

## Les adjoints



**M. Serge Semenovff**  
1<sup>ER</sup> ADJOINT

*Pompier professionnel*

Référent commission  
infrastructures,  
voirie et équipement  
Appels d'offres

Correspondant défense  
Référent commission DFCI



**M<sup>me</sup> Mariène L'Hostis**  
2<sup>ÈME</sup> ADJOINTE

*Gestion administrative et  
financière dans le  
développement agricole et rural,  
Sapeur pompier volontaire*

Référente commission  
finances et budget  
Appels d'offres



**M<sup>me</sup> Virginie Kusosky**  
3<sup>ÈME</sup> ADJOINTE

*Infirmière libérale*

Référente commission  
petite enfance,  
affaires scolaires  
CCAS



**M. Daniel Tessonnière**  
4<sup>ÈME</sup> ADJOINT

*Chef d'exploitation agricole*

Référent commission  
services publics,  
eau et assainissement  
Référent Bergerie de  
Monnier  
Appels d'offres

## Les conseillers municipaux



**M<sup>me</sup> Hélène Boutoille**  
*Infirmière libérale*



**M. Matthieu Baissade**  
*Chef d'exploitation viticole*

Référent commission  
agriculture,  
commerce, artisanat,  
tourisme, acteurs  
économiques



**M. David Bruno**  
*Infirmier de bloc  
opérateur et libéral*



**M. Florent Cuvillier**  
*Services à la personne  
Jardinier*



**M<sup>me</sup> Céline Durand**  
*Chef d'exploitation  
d'élevage de chevaux*

Référente  
commission  
communication,  
relations publiques et  
intercommunales  
CCAS



**M<sup>me</sup> Nadège Leblond**  
*Mère au foyer*

Référente commission  
culture, jeunesse,  
vie associative  
CCAS



**M<sup>me</sup> Charlotte Martin**  
*Infirmière aux services des  
urgences et au SMUR*

CCAS



**M. Gilles Méjean**  
*Chef d'exploitation agricole  
Président de la société de  
chasse St Hubert de Pompignan*

Référent commission  
urbanisme,  
aménagement du territoire



**M<sup>me</sup> Dominique Thomé**  
*Artisan Verrier  
Artiste plasticienne retraitée  
Professeure d'Arts Plastiques*

Conseil d'architecture et  
d'urbanisme du Gard

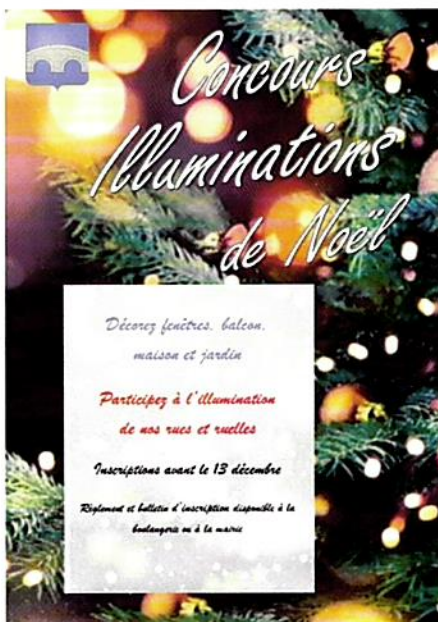
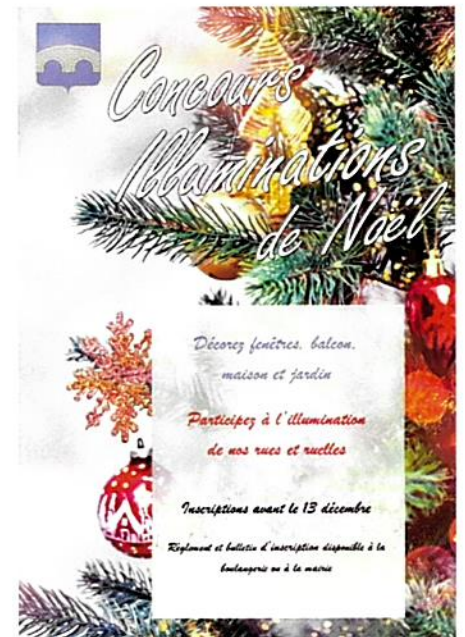
# Concours des illuminations de Noël

Cette année, la mairie organise un concours durant toute la période de Noël sur le thème "Décorations de Noël" pour encourager les habitants de la commune à animer et embellir les habitations et notamment les façades, fenêtres, balcons, jardins... Les décorations devront être visibles depuis la rue de 18 h 30 à 20 h 30 et rester dans l'esprit de Noël.

Le concours se déroulera **du 14 décembre 2020 au 10 janvier 2021**, l'inscription est gratuite et il est ouvert à tous les habitants de Pompignan qu'ils soient locataires ou propriétaires à raison d'une participation par foyer (les membres du Conseil Municipal n'ont pas le droit de participer bien sûr!).

Le jury sera composé de membres du Conseil Municipal et récompensera les plus belles décorations selon les critères suivants :

- 1- Esthétique générale
- 2- Originalité
- 3- Ingéniosité dans la réalisation
- 4 Efforts en matière d'environnement car nous encourageons l'utilisation des technologies permettant de concilier décorations et développement durable.



Pour vous inscrire, c'est facile :

Le règlement complet et le bulletin d'inscription sont à retirer à la boulangerie. Le bulletin d'inscription devra être déposé **au plus tard le 13 décembre 2020** dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Vous devez vous inscrire dans une des deux catégories : soit Villa avec façade ou jardin visible de la rue, soit Maison de village avec fenêtres, volets et balcons visibles de la rue.

Le jury passera entre le 28 et 30 décembre 2020 de jour et de nuit.

On vous donne des indices sur ce que le jury prendra en compte : la qualité de l'agencement des décorations, l'effet d'ensemble, Le sens artistique, l'originalité, l'esprit de Noël, la mise en valeur d'éléments naturels, la visibilité depuis la rue de jour comme de nuit et les efforts réalisés en matière de développement durable et économies d'énergie.

Les 3 premiers dans chaque catégorie recevront un lot et pour vous encourager on vous en cite quelques-uns : smartbox, paniers gourmands, bons d'achat...

Si les conditions sanitaires le permettent, la remise des récompenses se déroulera lors de la cérémonie des vœux du maire.



Que les meilleurs gagnent,  
et que Pompignan brille de mille feux !

*Foyeux Noël*



# Campagne de prévention contre le protoxyde d'azote

Cet été, nous avons pu constater la présence de cartouches de protoxyde d'azote, plus connu sous le nom de gaz hilarant (en grande quantité) au Champ de Blaise. Face à l'urgence, la Mairie a lancé une campagne de prévention et d'information sur ce nouveau fléau très prisé des adolescents.

Deux affiches ont été créées pour alerter la population sur ce nouveau phénomène et un livret d'information a été conçu pour informer sur les dangers du "proto" pour les enfants.

Vous pouvez vous procurer ces livrets à la Mairie et à la boulangerie.

Le protoxyde d'azote est en vente libre dans les magasins sous la forme de capsules métalliques grises utilisées normalement pour les siphons de crème chantilly. Son utilisation festive détournée consiste à transférer dans des ballons de baudruche le gaz des cartouches afin de l'aspirer par la bouche. Ce gaz totalement inodore provoque très rapidement des crises de fous rires créant une sensation d'ivresse et de flottement avec des troubles de perception allant jusqu'aux hallucinations.

Les jeunes ont une sensation de bonheur et de bien-être. L'effet euphorisant ne dure que 2 ou 3 minutes, d'où le besoin de renouveler ce plaisir qui devient une addiction.

Même si ce gaz est éliminé assez rapidement par la respiration, les effets indésirables ne sont pas à prendre à la légère. Les principaux sont : l'asphyxie par manque d'oxygène dans le ballon, la perte de connaissance, brûlure par le froid du gaz expulsé de la cartouche, désorientation, vertiges, chutes, acouphènes...

Les risques à fortes doses sont peu connus des adolescents et peuvent être irréversibles : déficit de la mémoire et du raisonnement, atteinte de la moelle épinière, paralysie, détresse respiratoire pouvant provoquer la mort, arrêts cardio-vasculaires.

Nous vous invitons à lire le livret qui a été édité à ce sujet et qui vous donne toutes les informations nécessaires en cas de besoin. Vous pouvez aussi aller voir sur le site [drogues-info-service](http://drogues-info-service). La Brigade de Prévention de Délinquance Juvenile du Gard a mis en place des tournées dans les villages afin d'aller à la rencontre des jeunes.



**C'EST HILARANT**

**POUR COMBIEN DE TEMPS?????????**

Tu crois que tu vas mourir de rire avec le « PROTO » ?

**TU CHERCHES À T'ÉCLATER MAIS SAIS-TU VRAIMENT CE QUE TU RISQUES?**

**RISQUE D'ASPHYXIE**

Au début, tu vas être euphorique, tu vas être dans un état de flottement, mais après ...

As-tu envie d'avoir des brûlures par le froid du nez, des cordes vocales? Mourir asphyxié, Perdre connaissance? Avoir des troubles psychologiques? et bien d'autres encore car la liste est longue....

Est-ce que quelques minutes de fous rires valent ta vie ?????

Plus d'info et de l'aide sur [drogues-info-service.fr](http://drogues-info-service.fr) au 0800 23 13 13

## Cérémonie du 11 novembre



Le 11 novembre dernier, M. le Maire, entouré de ses adjoints et des élus, a rendu honneur aux soldats morts pour la France. La cérémonie s'est déroulée sans public par décision préfectorale. Après avoir déposé la gerbe de fleurs et observé une minute de silence, M. le Maire a lu la lettre de M<sup>me</sup> Darrieussecq, ministre déléguée, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Serge Semenoff, a lu la liste des "Morts pour la France" durant l'année 2020.

**Une cérémonie particulière dans ce contexte sanitaire mais cependant remplie d'émotions.**

# L'agriculture à Pompignan

Autrefois composée d'élevages bovins, de sériciculture, de viticulture en coteaux et de terres à céréales et à fourrages en plaines, l'agriculture a bien évolué. Les tracteurs ont remplacé les chevaux et la viticulture s'est implantée dans les plaines. En 1980, plus de 500 hectares de vignes étaient cultivés, ce qui faisait travailler bon nombre d'agriculteurs. Les crises viticoles dans les années 2000, avec les grosses campagnes d'arrachages, ont eu raison de nombreuses exploitations.

Aujourd'hui, la commune compte à peine plus de 150 hectares de vignes. Le reste des terres est principalement occupé par des cultures fourragères mais il reste des terres incultes. Cela laisse la place pour l'arrivée de nouveaux agriculteurs pour des reprises

d'exploitations ou pour d'autres projets de diversifications dans d'autres cultures.

La municipalité souhaite se pencher sur le sujet en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Gard pour favoriser les installations agricoles à Pompignan. La commission agriculture prévoit un travail en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Gard qui aurait pour rôle de proposer des candidatures, de conseiller, et d'informer à l'accès à d'éventuelles subventions d'équipements.

Par exemple, la commune figure dans l'aire d'appellation AOP Pélaridon ce qui pourrait inciter un éleveur caprin à s'installer. Plusieurs viticulteurs sont proches de la retraite, la Chambre d'Agriculture pourrait aider à trouver des candidats pour la reprise de leur exploitation.



## Déchets liés à la COVID 19

Depuis le début de l'épidémie du Coronavirus, le centre de tri de nos poubelles Symtomia ne cesse de nous alerter sur l'importante quantité de déchets liés à la Covid 19, jetés dans les poubelles jaunes. Attention : les masques et les gants utilisés doivent être jetés dans les poubelles des ordures ménagères (poubelles grises).

En effet, le tri étant fait manuellement par des salariés, la manipulation des masques et des gants qui se trouvent mélangés aux autres emballages met en jeu leur santé. Les masques et les gants n'étant pas des emballages, ils sont considérés comme des erreurs de tri et leur réaffectation aux ordures ménagères engendre un coût supplémentaire pour la commune.



### LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle « jaune » (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

# Les brèves civiques

## Augmentation des accidents causés par des chiens divagants sur la commune

Nous rencontrons depuis plusieurs mois une recrudescence des accidents causés par des chiens divagant dans le village ou promenés sans laisse et sans contrôle. Nous avons été alertés du décès de chats attaqués par des chiens, d'un accident (sans gravité) concernant une cavalière dont le cheval a été poursuivi par un chien et d'une chienne grièvement blessée qui a dû être amenée en urgence chez le vétérinaire après une attaque.

La divagation des animaux dans les rues cause aussi une surcharge de travail pour nos agents municipaux qui nettoient tous les jours les sacs poubelle éventrés.

De plus, des habitants de la rue du Mas, de la rue du Calvaire et du Champ de Blaise se plaignent de la présence croissante de déjections canines.

Pour le respect et le bien-être de tous, pour que tout le

monde puisse profiter de ses balades avec son ou ses compagnons à 4 pattes, nous demandons à nos concitoyens de contrôler et surveiller leur chien, dans le village comme en campagne, et de ramasser les déjections de leur animal dans les rues.

Nous rappelons que la divagation des chiens dans les rues est une infraction qui peut être verbalisée. L'amende forfaitaire est de 135 € (art.R.428-6C.Env).

Si votre chien présente un danger pour les personnes l'amende est de 150 € (art.R.622-2CP) et si la divagation de votre chien conduit à la mort ou à des blessures d'autres animaux domestiques l'amende s'élève à 450 € (art.R.653-1CP), auxquelles il faut ajouter les éventuels dommages et intérêts. Si votre animal erre sur une route, vous encourez une amende de 150 € (art R.412-44 à R.412-50 du code de la route).

## Stop aux dégradations des biens communs !

Depuis plusieurs mois, la Mairie, l'école et les installations sportives font l'objet d'actes de vandalisme pur. Entre les vestiaires du stade de foot dégradés, la boîte aux lettres de la Mairie défoncée et remplie de canettes de Coca pleines détruisant des courriers officiels, les WC de l'école souillés la nuit, les affiches de la Mairie détruites, la détérioration de la croix de Bicamps... et maintenant c'est le tennis, qui a subi d'importantes dégradations du matériel mis à disposition des joueurs.

Bien évidemment la Mairie ne reste pas inactive face à ce comportement irrespectueux et qui nous coûte cher, elle prend des mesures pour que cela cesse. Des plaintes sont maintenant déposées à la gendarmerie systématiquement.



## Dispositif d'alerte de la Commune



La Commune a mis en place depuis quelques années un dispositif permettant d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise, qu'il s'agisse de risques naturels, technologiques (alertes météo...), **MAIS** aussi toutes informations à caractère général que la Municipalité souhaiterait porter à la connaissance de la population (coupures d'eau, avis d'enquête publique, réunion publique...).

Nous invitons les personnes ne figurant pas dans l'annuaire et souhaitant bénéficier gracieusement de ce service à se rapprocher du Secrétariat de Mairie.

De la même manière, afin de toucher le plus grand nombre de personnes à toute heure de la journée, nous vous invitons également à nous communiquer votre numéro de portable.

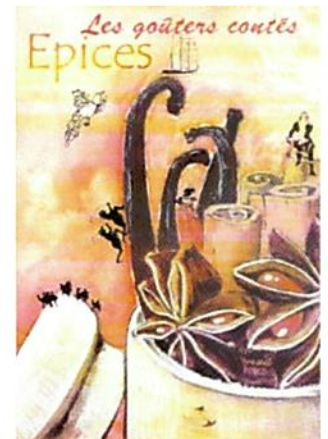
Enfin, nous insistons sur la **nécessité de valider la bonne réception du message** en attendant la fin de celui-ci et en appuyant sur la touche 1 comme il vous est demandé par l'opérateur.

# Les brèves culturelles



La saison culturelle a démarré sur les chapeaux de roues, dès le 2 octobre 2020 avec le spectacle du festival "Les Z'enfants d'abord...".

Des histoires contées qui ont ravi petits et grands...



Le 9 octobre 2020 à la Bergerie de Monnier, a eu lieu la représentation théâtrale gratuite "Dolorès".

Malgré un public limité à 30 personnes en raison des restrictions sanitaires, les auditeurs ont pu assister à un spectacle solo burlesque très haut en couleurs et interactif. Une soirée très réussie, pleine de rires et de bonnes humeurs.

Enfin, le 17 octobre 2020, nous avons accueilli le cinéma itinérant pour la diffusion du film "Police", qui n'a pas eu un grand succès, sans doute à cause des restrictions sanitaires.

*Pour l'heure, toutes les animations culturelles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, nous ne manquerons pas de vous informer dès que possible de la réouverture de celles-ci.*



## Le Pont du Gard confiné

Le Site du Pont du Gard a fermé ses portes au public, dans le cadre des mesures de confinement depuis le 30 octobre 2020. Pour toute demande de remboursement, vous pouvez contacter le service clients par mail à [reservation@pontdugard.fr](mailto:reservation@pontdugard.fr)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Grand public : 04 66 37 50 99

Professionnels ou groupes : 04 66 37 51 10

Nous vous remercions de votre compréhension.

À bientôt !





# Les brèves associatives

## Rencontre avec les associations

Le lundi 28 septembre, les nouveaux élus à la commission "culture, jeunesse et vie associative" (Nadège Leblond, Virginie Kusosky, Céline Durand, Hélène Dufour et Dominique Thomé) ont rencontré les associations qui portent des projets au village en partenariat avec la Mairie. Nous avons pu échanger avec les représentants de La Guinchette à Michel, de l'APE, du Café Occitan, du Collectif 17 sur la balançoire (football), du Comité des fêtes, de Dance Cap Sud, d'Extra show (école de cirque), du Fil à Soie et de Lo Clapas de Pompignan.

Cette rencontre conviviale a donné à chacun l'occasion de se présenter et d'échanger sur le devenir des associations, les éventuels projets et les attentes de chacun quant au devenir de la vie festive, culturelle et sociale du village. Durant cette réunion, il a été discuté des droits et devoirs des associations concernant l'occupation des salles municipales ainsi que des dispositifs sanitaires mis en place par la Mairie pour la salle polyvalente et la Bergerie de Monnier.

## Une réussite pour le Café Occitan



Encore une belle soirée organisée par le Café Occitan et sa présidente Véronique Fiol le 8 septembre dernier sur le thème de la Bolivie.

Ambiance, convivialité, fête, musique, danse, partage, tout y était.

Nous félicitons M<sup>me</sup> Fiol pour son dynamisme et pour son envie de nous faire partager ces événements originaux.

## Vide-grenier organisé par l' APE

Le 27 septembre, l'APE a organisé un vide-grenier pour récolter des fonds pour organiser des voyages et spectacles pour les enfants de l'école de Pompignan.

Malgré le froid, les courageux ont eu droit à un concert de Balaphonik, à la buvette de l'APE et aux repas à emporter du Foodtruck "Le Thym t'amarre". Une belle expérience à renouveler pour vider les caves et greniers.



# Les brèves sportives

## L'Étoile Sportive Pompignanaise (ESP)

L'association continue son chemin pour la 2<sup>ème</sup> année. Le projet de l'ESP est de développer la pratique du sport dans le village. L'association a commencé par le football et cette année elle accueille 22 enfants, dont de nombreuses filles, tous âgés de 5 à 10 ans à l'entraînement du mercredi, sous le regard bienveillant de Reini, l'entraîneur en chef ! Le vendredi, ils sont une quinzaine d'ados et adultes à se défouler lors de petits matchs amicaux.



Cette année, l'association a des projets plein la tête : sortie VTT, galette des rois, cross, chasse au trésor, tournoi de foot, matchs amicaux à l'extérieur pour nos petits champions ! Bien que ces projets soient suspendus actuellement, l'équipe des bénévoles de l'ESP reste motivée et prête à relever de nouveaux défis. Vous pouvez les suivre sur leur page Facebook : Étoile Sportive Pompignanaise - ESP.

## Encouragements à notre jeune footballeuse !



Ce 28 octobre 2020, Aloïse Bouteille, jeune footballeuse de Pompignan, qui joue en équipe féminine pour le Sport Athlétique Cigalois a été sélectionnée pour participer à une détection pour le district Gard Lozère, l'occasion pour elle de découvrir, de se dépasser et d'apprendre. Les dernières mesures sanitaires ont malheureusement interrompu la saison mais espérons qu'elle puisse reprendre bientôt ! Nos encouragements vont à Aloïse qui représente brillamment le foot féminin !

## Nouveau à Pompignan



On se bouge à Pompignan depuis le 6 octobre dernier. L'association "Dance Cap Sud" propose des cours de remise en forme dans la salle polyvalente. Des cours de Pilate, Stretching et Full Body, mobilisent les muscles des Pompignanais et Pompignanaïses motivés malgré des conditions sanitaires particulières. À l'heure actuelle, l'activité est suspendue par le confinement mais l'envie et l'énergie est toujours là. À la demande des membres, Brigitte, l'animatrice, prodigue maintenant ses cours et ses précieux conseils par visio.



## Recensement obligatoire dès 16 ans

Dans le cadre de la professionnalisation des armées et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997, a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles. Cette réforme a institué un "service national" universel en instaurant un véritable "parcours de citoyenneté". Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est l'une des étapes de ce parcours.

Depuis cette date, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La Mairie (ou le consulat) remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT**.

**Il est primordial de la conserver précieusement.**

En effet, cette attestation sera réclamée pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée). Les données issues du recensement faciliteront l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

# L'État civil

## Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux petits Pompignanais et en profitons pour féliciter les parents pour cet heureux évènement.

Le 04 janvier 2020	Noomi HUSTIN
Le 26 mai 2020	Gustave Émilien Raphaël MARTY
Le 25 août 2020	Misha BARBAZA

## Mariages

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

Le 29 février 2020	Bendjelloul Menouar Rafik MEDJAHER et Lamia NEZZAR
Le 24 juillet 2020	Quentin Philippe GUILLET et Flora Paule THOMÉ,
Le 08 août 2020	Badr HERRESS et Angèle Sara GUILLEMAT

## Décès

Nous présentons toutes nos condoléances pour les familles

Le 03 janvier 2020	Sylvain Pierre SOUTOUL
Le 18 février 2020	Geneviève Marie Victoria VALAT
Le 23 février 2020	Ginette Andrée BORDESSOULE
Le 04 avril 2020	Manuel André Lucien MOREUW
Le 17 juin 2020	Jocelyne Marie Josette Marcelle JEANJEAN
Le 26 juin 2020	Bernard Denis Lucien ARNAL
Le 03 juillet 2020	Jean-Jacques André Marcel HOUGRAND
Le 20 novembre 2020	Madeleine Renée ALARY

# Infos pratiques



## Mairie

Tél. 04 66 77 21 88

Lundi	de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Mardi	de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h
Mercredi	de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Jeudi	de 8 h à 12 h
Vendredi	de 8 h à 12 h

## Permanence du maire

M. Le Maire reçoit sur rendez-vous uniquement

## Vente de tickets de cantine et de garderie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

## Service urbanisme

Lundi après-midi et jeudi matin



## Bibliothèque

Mardi	de 15 h 30 à 18 h
Samedi	de 10 h à 11 h 30



## Poste communale

Tél. 04 66 77 99 36

Lundi, mercredi, jeudi et samedi  
de 8 h 45 à 12 h



## Déchetterie de St Hippolyte du Fort

Tél. 04 66 71 37 90

Du lundi au samedi  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h



**liO** Transport de voyageurs dans le Gard  
Tous les renseignements sur : [mestrajets.lio.laregion.fr](http://mestrajets.lio.laregion.fr)

## Récupération de textile-maroquinerie-peluche

Le SYMTOMA a mis en place une colonne de récupération à la disposition des villageois. Elle se trouve derrière l'église à côté de la colonne à verre. Les produits ainsi déposés seront tous réemployés comme tels ou valorisés en produits d'isolation. Juste 2 consignes à respecter : les affaires doivent être propres et mises dans des sacs fermés.

Une question sur le recyclage, appelez le : 04 66 77 98 29.

## Boulangerie La Mie Cévenole



Tél. 04 66 71 93 81

**Fermeture :**  
mardi après-midi,  
mercredi  
dimanche après-midi

## Camion Pizza



Tél. 06 44 09 10 39  
Lundi de 18 h à 22 h

## Food Truck Le Thym t'amarre



Tél. 06 48 63 99 66  
Lundi midi

## Bar les Colonnes



Tél. 04 66 77 94 30



## Correspondante Midi Libre

Evelyne Rieu  
[rieuinfo.pompignan@orange.fr](mailto:rieuinfo.pompignan@orange.fr)



## Assistantes maternelles

Jenny Botto	Tél. 06 32 89 10 47
Nicole Bourqui	Tél. 06 19 38 06 73
Ophélie Cockenpot	Tél. 06 70 05 21 65
Grizelda Marty	Tél. 06 01 97 02 43



## Esthéticienne à domicile

Laure Viala      Tél. 06 24 97 07 99